



Direction Générale des Services \_\_\_\_\_

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 28 NOVEMBRE 2018**

- **OUVERTURE DE LA SEANCE.**
- **VERIFICATION DU QUORUM** (Majorité de 15 membres présents)
- **PROCURATIONS**
- **DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE**

**Madame le Maire propose au Conseil Municipal de désigner :**

**Jean-Claude CONTE, comme Secrétaire de Séance.**

**Monique DARDAUD, comme Secrétaire de Séance Suppléant.**

**PRÉSENTS A LA SÉANCE :**

**Mme KISS, Maire**

**M. FABRE, Mme GUERE, M. CONTE, M. ROUZE, Mme DARDAUD, M. BOUSQUET, M. DUCLOS, Adjoints au Maire.**

**M. MERIAN, Mme SARLANDIE, M. GHILLAIN, Mme PROKOFIEFF, Mme VINCLAIR, Mme SEN, Mme FRANCOIS, M. BRUNEL, Mme VASQUEZ, M. DUPUY-BARTHERE, M. GUITTON, Mme GOURVENNEC, M. BOUCHER, M. CHAIGNE, M. FOURCAUD, M. DAUTRY, M. GADIOUX, Mme MEERTENS**

**EXCUSES : M. REULET, Mme SAINT GENEZ, Mme AJELLO**



**ORDRE DU JOUR**

**Madame le Maire :** *Avant de commencer ce conseil, je souhaiter saluer l'arrivée de Stéphane BOUCHER parmi nous. Nous avons un certain nombre de délibérations liées à son arrivée. Madame Nicole SAVIGNAC nous a fait savoir qu'elle souhaitait, à son tour, raccrocher et se retirer. Je tenais à la remercier chaleureusement ce soir pour les 17 années qu'elle a consacrées à la Ville du Haillan où elle a occupé plusieurs fonctions, notamment sur*

*le mandat précédent avec une délégation exigeante qui est celle des ressources humaines et sur ce mandat, celle de la culture et de la vie associative. Je voulais lui rendre hommage car elle a œuvré pour le bien des Haillanais. Nous sommes donc ravis d'accueillir Stéphane BOUCHER.*

*Plusieurs communications à vous faire :*

- *Nous avons reçu le rapport d'activités annuel 2017 de Bordeaux Métropole sur le prix et la qualité du service public de la gestion des déchets ménagers et assimilés. Il est consultable auprès de la Direction Générale des Services*
- *Nous avons eu hier le plaisir d'inaugurer la Maison de la Petite Enfance. Un très bel outil qui nous a permis de regrouper certains services petite enfance, en particulier la Halte accueil, le relais assistantes maternelles, la crèche familiale, et le Lieu d'Accueil Enfants/Parents dans un site tout à fait particulier puisqu'il est situé en plein centre ville, mais comme il est en bordure du ruisseau, il est d'un calme absolu. Un très bel équipement qui permettra à la fois à nos tout petits et à nos agents de travailler dans de très bonnes conditions.*
- *Le 14 décembre prochain, nous inaugurerons les deux logements d'urgence que nous avons fait construire avec le soutien très important du département*
- *Dans le domaine économique, nous avons retenu la personne qui devrait exploiter le bar brasserie. Il s'agit de Monsieur JULLIEN et il est Haillanais. Nous allons maintenant avoir un certain nombre de réunions de travail avec lui, notamment pour ce qui concerne l'aménagement et l'ouverture future de cet établissement qui sera situé quasiment en face de la Mairie.*
- *Toujours dans le domaine économique, nous allons avoir l'enquête publique pour le terrain des 5 chemins. Si tout va bien un permis d'aménager pourrait être déposé au mois de mars et des travaux pourrait démarrer à l'automne, tout comme l'ancien terrain Thalès qui, je vous le rappelle, appartient à QNB, puisque le permis a été déposé lundi avec un très beau projet qui devrait permettre de voir arriver 1000 à 1500 emplois sur ce site. C'est un projet intéressant pour les recettes de la commune car il compte environ 50000 m2 d'équipements et c'est un site qui va pouvoir être un peu plus ouvert car nous avons la chance d'avoir l'arboretum de Toussaint Catros sur la commune. Une bonne partie de cet arboretum qui était fermé du fait des activités de Thalès, va pouvoir à nouveau être rendu au public. Seule la partie située chez Ariane Group ne rouvrira pas.*

- **COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS DU MAIRE**

**Informations de Madame le Maire :**

**Communications de Madame le Maire**

**En application de l'article L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération n°4/14 du Conseil Municipal du 4 avril 2014, je vous informe que j'ai été amenée à signer les décisions municipales suivantes :**

Dans le cadre de l'élaboration du Plan de Déplacements des agents de la commune, la mission Agenda 21 organise deux ateliers de « remise en selle » animés par l'association Vélo Cité dans le but de motiver les agents à utiliser le vélo sur le trajet domicile-travail et dans leurs déplacements professionnels. La Ville s'engage à signer avec l'association Vélo Cité une convention de prestations de service fixant les modalités de ses interventions pour une somme forfaitaire de 800 euros.

Dans le cadre de son Agenda 21 et sa politique d'Education à la Nature en Ville, la commune du Haillan met en place un cycle d'interventions durant l'année scolaire 2018-2019. L'animation d'une partie de ce cycle est confiée à l'association Arbres et Paysages en Gironde. La Ville du Haillan s'engage à signer avec cette association une convention de prestations de service fixant les modalités de ses interventions pour une somme forfaitaire de 982,40 euros.

Dans le cadre de son Agenda 21 et sa politique d'Education à la Nature en Ville, la commune du Haillan met en place un cycle d'interventions durant l'année scolaire 2018-2019. L'animation d'une partie de ce cycle est confiée à l'association Terre et Océan. La Ville du Haillan s'engage à signer avec cette association une convention de prestations de service fixant les modalités de ses interventions pour une somme forfaitaire de 120 euros.

**Jean-Claude CONTE :**

*Bonsoir,*

*Je souhaiterais dire un petit mot sur la manifestation de soutien aux salariés de Ford qui a eu lieu samedi dernier 24 novembre à l'initiative de Madame Le Maire de Blanquefort, en accord avec les organisations syndicales du site.*

*Nicolas Ghillain et moi-même, nous avons représenté la ville du Haillan et excusés Madame le Maire qui présidait au même moment ici, les Etats Généraux de la Vie Associative. De nombreux Maires et Elus ont participé à cette manifestation.*

*Il s'agit aujourd'hui de la survie de l'entreprise, de l'avenir des 872 salariés et de quelques 3000 emplois induits.*

*Ford Europe a annoncé la fermeture de FAI pour 2019.*

*PUNCH s'est porté candidat à la reprise du site. C'est une entreprise spécialiste de fabrication de boîtes de vitesses et exporte dans le monde entier. Une unité de production vient de voir le jour en Chine et le site de Strasbourg emploie 1000 salariés.*

*Les organisations syndicales souhaitent une reprise du site.*

*Punch et les organisations syndicales demandent à Ford de solidifier le business plan.*

*Les organisations syndicales demandent que Ford prenne à sa charge le coût du PSE. Les services de l'Etat défendent ce schéma de reprise et de PSE.*

*Punch s'engagerait sur une activité de production de boîtes de vitesse avec le maintien de 400 salariés.*

*Dans l'état actuel des discussions, Ford ne laisse pas suffisamment d'activité pendant la phase de transition, ce qui contribue à accroître les exigences du repreneur sur les conditions*

*sociales pour les salariés, ce qui n'est pas à ce stade acceptable. C'est pour cela que les organisations syndicales demandent expressément la tenue de réunions avec toutes les parties prenantes. Ford, Punch, Etat, Collectivités Locales, et organisations syndicales.*

*Dans la mesure où cette négociation n'aboutirait pas, alors ce serait un drame pour les 872 salariés et leur famille mais aussi pour les nombreux personnels de sous-traitance comme par exemple les salariés de la Sodexo dont le siège est au Haillan.*

*Ayant eu à cette occasion l'opportunité de m'adresser au Président de la Métropole, Alain Juppé, je lui ai demandé d'examiner les possibilités à la fois juridique et politique de menacer Ford de saisir les terrains et l'usine par réquisition. Un moyen de faire pression sur Ford afin qu'il change d'attitude car c'est bien Ford qui fait obstacle, selon les syndicats, à la reprise par Punch.*

*Il est important de se souvenir que depuis 1972, l'implantation de ce site industriel a été largement financée par de l'argent public jusqu'à ces derniers mois.*

*Nous pensons qu'il est grand temps qu'une mobilisation de tous les élus du territoire métropolitain, départemental et régional avec l'Etat puisse trouver une solution positive pour l'avenir du site et des emplois. Tous ensemble, nous pouvons y arriver.*

96/18	DEMISSION D'UN ADJOINT AU MAIRE – REDUCTION DU NOMBRE D'ADJOINTS - DECISION
-------	--

**Rapporteur :** Madame le Maire

**VOTE :** Majorité Municipale : 22 voix POUR

**M. Dautry 1 abstention**

**Mme Meertens 1 voix POUR**

**Le Haillan mérite un vrai changement : 5 abstentions**

**Monsieur CHAIGNE :** Madame le Maire, lors du remplacement de Madame O'PRESCO, suite à sa démission, par M. DUCLOS (remplacement d'une femme par un homme), je vous avais demandé si nous devons en déduire que vous n'aviez pas les compétences requises au sein des femmes de votre majorité.

*Cette délibération qui consiste, aujourd'hui, à ramener le nombre d'adjoints de 8 à 7 confirme non seulement mon hypothèse mais en plus, vous nous signifiez qu'il en est de même pour les hommes !*

**Madame le Maire :** C'est votre interprétation Monsieur CHAIGNE, je vous ai donné la mienne. C'est très difficile de reprendre une délégation comme celle-là, notamment en fin de mandat. C'est le choix que nous avons fait et s'il ne vous convient pas, j'en suis désolée.

**Monsieur CHAIGNE :** C'est simplement une constatation, le choix ne me dérange aucunement.

97/18	INSTAURATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES
-------	---

**Rapporteur :** Madame le Maire

**VOTE :** Unanimité

98/18	DESIGNATION DES REPRESENTANTS MUNICIPAUX AUPRES DE DIVERS ORGANISMES ET ASSOCIATIONS
-------	---

**Rapporteur :** Madame le Maire

**VOTE :** Unanimité

99/18	FIXATION DES INDEMNITES DES ELUS - DECISION
-------	---

**Rapporteur : Madame le Maire**

**Monsieur CHAIGNE** : *Ma première remarque : Le fait de diminuer le nombre d'adjoints vous oblige à réduire le montant de vos indemnités car dans les communes de moins de 100 000 habitants, il est possible d'indemniser des conseillers délégués mais dans la limite de l'enveloppe globale allouée au maire et aux adjoints en exercice.*

*Ma deuxième remarque est que j'invite Monsieur BOUCHER à rejoindre notre groupe car c'est le seul élu de votre majorité qui n'est pas indemnisé... Monsieur BOUCHER ne figure pas dans le tableau des indemnités des élus. Je pense donc qu'il faut retirer la délibération.*

**Madame le Maire** : *Effectivement c'est un oubli. Je vous propose qu'on modifie la délibération en séance. Monsieur CHAIGNE vous souhaitez qu'on la retire ?*

**Monsieur CHAIGNE** : *Oui.*

**Madame le Maire** : *Très bien, on la retire. On la repassera au conseil du mois de décembre.*

**Monsieur CHAIGNE** : *Monsieur BOUCHER peut remercier l'opposition s'il est indemnisé.*

**Madame le Maire** : *Il ne vous remercie pas car du coup, pendant un mois, il n'aura peut-être pas d'indemnités.*

100/18	NOMINATION DES ELUS REFERENTS PAR QUARTIERS POUR LA COMMUNE – DESIGNATION - ADOPTION
--------	--

**Rapporteur : Madame le Maire**

**VOTE : Unanimité**

101/18	AIDE AUX COMMUNES DU DEPARTEMENT DE L'AUDE SINISTREES PAR LES ORAGES DU 15 OCTOBRE 2018 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
--------	---

**Rapporteur : Madame le Maire**

**VOTE : Unanimité**

102/18	SIGNATURE DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE : RENOUVELLEMENT
--------	--

**Rapporteur : Madame le Maire**

**VOTE : Unanimité**

103/18	SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE
--------	---

**Rapporteur : Madame le Maire**

**VOTE : Unanimité**

104/18	AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL / PROGRAMMATION SCENES D'ETE 2019 – LE HAILLAN EST DANS LA PLACE
--------	--

**Rapporteur : Madame le Maire**

**VOTE : Unanimité**

**Madame le Maire :** *Je tiens à remercier le Département de nous soutenir sur cette opération. C'est une manifestation tout à fait emblématique pour Le Haillan et compte tenu des temps particulièrement durs, une aide comme celle-là est très précieuse pour les finances de la Ville.*

**Madame GUERE :** *Alain CHARRIER et moi-même soutenons le dossier. Les Scènes d'Été en Gironde, ce sont 200 communes qui participent, plus de 500 manifestations dont plus de la moitié sont gratuites. C'est également un dispositif qui permet de mettre en scène des sites remarquables. La culture est un éveilléur de conscience qui participe à l'épanouissement personnel. Le Conseil département est ravi de pouvoir offrir une culture accessible à l'ensemble du territoire.*

105/18	SALLE DE L'ENTREPÔT – ENGAGEMENT DANS LE DISPOSITIF DE SERVICE CIVIQUE – DEMANDE D'AGREMENT
--------	---

**Rapporteur : Madame le Maire**

**VOTE : Unanimité**

106/18	DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018-DECISION-ADOPTION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES
--------	---

**Rapporteur : Madame le Maire**

**VOTE : Prend acte**

**Madame le Maire :** *Je vous propose que nous le fassions, comme c'est la tradition chez nous, à deux voix avec Jean Michel BOUSQUET.*

*En préambule, je voulais vous donner quelques éléments sur le contexte national. Globalement aujourd'hui, lorsqu'on regarde les taux de croissance, on se rend compte que cette croissance s'est tassée. Les chiffres communiqués par l'Etat faisaient état d'une croissance à 2,2 % en 2017, 1,7 pour 2018, et les prévisions sont identiques, à savoir 1,7 % pour 2019.*

*Dans le même temps, nous avons une inflation un peu plus « gaillarde » puisque nous étions à 1 % en 2017, 1,6 % pour cette année, et que les prévisions sont à 1,3 pour 2019. Le gouvernement s'est engagé à ce que la progression en volume d'un certain nombre de dépenses soit freinée pour cette année, et qu'ensuite il y ait une diminution de ces dépenses, notamment les dépenses pilotables.*

*Pour les élus qui ont reçu le rapport d'orientation budgétaire, vous avez pu constater qu'à partir de 2020, c'est une diminution des dépenses de l'État, c'est-à-dire -0,4 % puis -1,6% prévus en 2021 pour être à -0,6 % en 2022. Cela veut dire que tous les ans, l'Etat va réduire de 2,6 milliards d'euros les fonds qui sont attribués aux administrations locales en particulier, pour arriver à l'objectif qu'il s'est fixé, c'est-à-dire -13 milliards en cumul. Cet objectif, le gouvernement a voulu le contractualiser avec un certain nombre de collectivités, notamment celles qui dépassaient une certaine taille. Cette contractualisation est quasi obligatoire et dès lors qu'on la signe, on s'engage à une progression maximale de 1,2 % des dépenses de fonctionnement.*

*Pour la Métropole, cette progression a été négocié à 1,35 % mais quand vous comparez cela au taux d'inflation, c'est dans le meilleur des cas une progression de 0, voire si*

*l'augmentation s'avère un peu plus forte, une diminution dans les faits. A partir du moment où Bordeaux Métropole va contractualiser, c'est l'ensemble des 28 villes qui vont être impactées.*

*Autant vous dire que nous ne sommes pas très sereins sur les perspectives d'avenir, nous n'avons aucune visibilité sur ce qui va se passer après 2020. Jusqu'en 2020, il va falloir continuer à se serrer la ceinture. Je vous rappelle que les collectivités territoriales représentent 75 % de l'investissement public, lorsque les collectivités territoriales arrêtent d'investir, cela a un impact immédiat sur les entreprises, donc c'est générateur de chômage, donc de dépenses sociales. Nous pensons que c'est le choix qu'il ne fallait pas faire en la matière. Je laisse la parole à Jean-Michel BOUSQUET.*

**Jean-Michel BOUSQUET** : *Effectivement, comme vient de l'expliquer clairement Madame le Maire, le contexte local reste intimement lié au contexte national, à ses tensions sur les comptes publics et aux réformes engagées par l'Etat.*

*Malgré les nombreux effets d'annonces du gouvernement, force est de constater que la participation de l'Etat au titre de la DGF va, cette année encore, se réduire pour nous. Cela n'est plus le fait de coupes directes dans le budget des collectivités, mais plutôt des mécanismes très techniques de péréquation que nous aurons à subir cette année.*

*2019 sera en outre l'année de la seconde tranche de suppression de la taxe d'habitation, compensée mais sans sa dynamique.*

*Les finances du Haillan restent sereines et globalement stables, avec une épargne nette qui se stabilise entre 900 000 et 1 million d'euros.*

*L'objectif cette année encore, sera de préserver les grands équilibres de notre budget tout en évitant un effet ciseau, de prendre en compte l'impact des nouveaux équipements tout en conservant, voire en améliorant la qualité du service à destination de tous les Haillanais, avec justesse et solidarité. Comme habituellement, je concentrerai mon propos sur les éléments les plus significatifs pour nos finances en 2019.*

*Etat de nos finances : Les ratios*

*Comme je vous l'ai expliqué dans mon propos liminaire, notre épargne nette (ce qu'il nous reste en net en fin d'exercice) se stabilise autour de 1 million d'euros en 2018, alors qu'elle était de 2 millions d'euros (2 037 156,72 € pour être précis) en 2014.*

*Synthétiquement, ce sont bien les efforts de gestion réalisés ces dernières années qui ont permis de supporter la baisse de la DGF, passée en valeur annuelle de 1 008 139 € en 2013 à 150 000 € en 2019.*

*Vous me permettez une petite digression : mon estimation de baisse de 800 000 € était effectivement erronée, non pas par catastrophisme comme vous l'avez trop bien martelé mais par optimisme : elle a baissé de plus de 850 000 € ! et encore, sans compter 2020.*

*La fiscalité nous y a aidé, grâce au dynamisme physique des bases (entendez les nouveaux Haillanais) vu que les taux des 3 taxes communales n'ont pas augmenté depuis le début du mandat.*

*Le volume global d'investissement réalisé de 2014 à 2018 s'élève à 16 574 776 €, et se poursuivra en 2019 avec un rythme soutenu, afin de réaliser le programme sur lequel nous nous sommes engagés, et même plus.*

*Pour mémoire, l'aire de skate de Bel Air, le parking de l'espace Henri Arnaud, l'école maternelle Luzerne totalement réhabilitée, la piscine intercommunale du Pinsan, l'aire multisports couverte de Bel Air, la Maison de la Petite Enfance, l'espace pour les associations à la Sablière, les logements d'urgence, le club house du foot qui va bientôt démarrer, l'acquisition de la Maison Grosselle pour le bar/brasserie, les rues du Médoc, Joliot Curie, Mermoz, Hustin, les travaux de rénovation et d'économies d'énergie, depuis l'éclairage public à la chaufferie bois des Tautzins, et j'en oublie !*

*Tous ces équipements sont financés grâce à notre autofinancement, un niveau de subventionnement particulièrement dynamique grâce à la mobilisation de tous et grâce à un recours raisonnable à l'emprunt.*

*L'encours de dette par habitant se situe à 536 € pour 2018, avec une capacité de désendettement de 4,13 années (2,5 en 2014).*

*Les effectifs, restent une donnée importante ; j'insiste à nouveau sur la nécessité de regarder les équilibres globaux plutôt que d'analyser certains éléments par le « petit bout de la lorgnette ». Les effectifs municipaux sont ainsi de 235 agents au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Cet effectif aura évolué de 231 agents au 1<sup>er</sup> janvier 2014 à 235 au 1<sup>er</sup> janvier 2018. + 4 agents, soit 1,73 %, soit une stabilité globale en nombre.*

#### ***Les perspectives 2019 :***

*Elles sont, cette année, quelque peu différentes des années précédentes, avec la mise en service en 2019 de plusieurs grands équipements, notamment la Maison de la Petite Enfance et la piscine.*

*Ces équipements vont ainsi impacter nos dépenses de fonctionnement principalement sur les chapitres 012 (RH) et 65 (piscine).*

*2019 sera en outre dans la continuité des années précédentes pour les charges de gestion courante du chapitre 011.*

*Synthétiquement et en chiffres :*

- Hausse des recettes totales de fonctionnement d'environ 3,5 % (de BP à BP)*
- Hausse des dépenses totales de fonctionnement d'environ 3,8*

*L'objectif est bien d'éviter un effet ciseau en équilibrant hausse des dépenses et hausse des recettes, tout en absorbant l'impact de nos investissements.*

#### ***Les recettes de fonctionnement :***

*Cette année encore, aucune hausse des taux de fiscalité, conformément à nos engagements.*

*Des recettes CAF en hausse sensible d'environ 200 000 €, fruit d'une politique familiale soutenue et volontaire de la part de la municipalité, notamment en direction de la Petite Enfance, de l'éducation et de la jeunesse.*

*Des recettes fiscales en progression, basées sur une évolution physique des bases (augmentation de la population) autour de 1,8 % et une revalorisation des bases du montant de l'inflation selon la décision de l'Etat, autour de 1,2 %*

*Une baisse de la DGF d'environ 50 000 €.*

#### ***Les dépenses de fonctionnement :***



*Une hausse globale de 3,8 % environ, en grande partie due à la mise en service en année pleine de la Maison de la Petite Enfance, dont les effectifs indispensables à son fonctionnement et la participation au fonctionnement de la piscine. Le chapitre 011 ou charges de gestion courante reste globalement stable.*

### ***L'investissement***

*Il sera en 2019 en augmentation par rapport aux budgets précédents, intégrant ainsi les phases de travaux de plusieurs équipements à l'étude en 2018 : l'école élémentaire la Luzerne, la participation à l'investissement pour la réalisation du bar/brasserie dans le centre ville, la reconstruction et l'extérieur du site de Bel Air avec notamment le nouvel ALSH et un nouveau dojo, les travaux tant attendus du chalet du foot, sans oublier les travaux de rénovation de notre éclairage public et après son nettoyage, la restauration en profondeur du monument aux morts en conservant son aspect.*

*La poursuite, enfin, des travaux de mise en accessibilité de nos patrimoines, pour tous.*

*En volume, ce budget d'investissement devrait s'équilibrer autour de 3,8 à 4 millions d'euros.*

*Concernant enfin les budgets annexes, le budget de la régie des transports restera globalement stable, alors que le budget de la programmation culturelle augmentera légèrement autour de 790 000 euros, sans augmentation de la participation du budget principal à son équilibre (à hauteur de 605 000 euros). C'est bien la dynamique de notre politique qui traduit cet équilibre.*

*Pour conclure, ce budget 2019 traduira la réalisation de nos engagements, assumés, en direction de tous les Haillanais, tout en préservant nos équilibres financiers et notre épargne, ainsi qu'un endettement raisonnable et maîtrisé afin de soutenir notre service public de qualité.*

**Monsieur FOURCAUD** : *Vous commencez votre présentation en parlant du PIB dans l'ensemble du monde et en Europe. Nous ne voyons pas bien l'intérêt de ces chiffres jetés tels quels, d'autant que ces prévisions à 12 ou 24 mois sont très régulièrement fausses à 10 % près minimum.*

*De plus, avec des gens aussi calmes que Poutine, Trump, Xi, etc ... faire des perspectives aujourd'hui relève de la « quadrature du cercle ». D'autre part quand on connaît la disparité des chiffres composant ces moyennes de PIB dans le monde, on comprend très bien que ce n'est pas là-dessus que se joue nos capacités à emprunter.*

*Pour l'Europe et son équilibre financier, des questions inquiétantes demeurent. Quel sera l'impact pour la zone euro de la nouvelle politique budgétaire menée en Italie, comment réagiront les marchés si l'Italie tourne le dos à l'exécutif européen ? Quant à notre pays, si on s'en tient à la tendance actuelle, ce qu'on appelle le « spread » avec l'Italie sur le taux à 10 ans, les voyants sont au vert. La politique du gouvernement n'y est pas pour rien. Le fait de respecter les critères de convergence de l'Europe, dit aussi critères de Maastricht, et tout de suite c'est l'embellie sur nos perspectives budgétaires.*

*Nous ne partageons pas votre point de vue sur le fait que « les collectivités participent au redressement des comptes publics ». Si l'on en croit l'INSEE, sur ces 10 dernières années les collectivités ont embauché 40 % de personnel en plus, hors contrats aidés.*

*Vous vous plaignez de toutes les contraintes qui sont les vôtres. D'autant moins de raisons de se plaindre parce qu'avec tout ce que vous avez laissé se construire, et les logements que vous préparez en centre ville, vous n'avez pas de raisons d'être inquiets ni pour aujourd'hui, ni*

*pour demain. Les impôts et taxes ont augmenté de 900 000 euros ces 4 dernières années, c'est pas la crise pour tout le monde...*

*Sur les recettes de fonctionnement, vous prévoyez pour 2019 un montant de 14 090 000 euros, sensiblement le même que vous estimez pour 2018. Malgré la forte baisse de la DGF, le montant des dotations et participations augmente. 1 158 000 en 2014 pour 1 546 000 en 2018. La baisse de la DGF est compensée par ailleurs.*

*Même si les taux communaux sur la taxe d'habitation et la taxe foncière n'ont pas été modifié, comme nous nous y étions engagé dans notre campagne et que vous avez repris, les recettes fiscales augmentent fortement, +18,3 %, par rapport à l'année 2013.*

*Vous évoquez un environnement national contraint mais vous estimez que les recettes de fonctionnement devraient progresser de plus de 3,5 %, comme contrainte, on a vu plus sévère...*

*Concernant les effectifs, vous indiquez qu'ils restent relativement stables, on constate quand même une légère augmentation, par rapport à 2014, alors que dans le même temps, il y a eu 2,4 emploi à taux plein qui ont été transférés à la Métropole, 6 emplois à la régie des spectacles, et 9 à La Source.*

*Evidemment, les charges de personnel ne font que croître, elles sont passées de 7 268 000 en 2014 aux alentours de 8 000 000, nous verrons bien pour 2018, soit une progression de plus de 10 % sur 2 ans.*

*Au cours d'un débat récent sur canal +, il y a eu une intervention d'Agnès LEBRUN ET David REVAULT D'ALLONNES et tout le monde s'accordait pour dire que le niveau des dépenses de personnel normales pour une collectivité territoriale se situent aux alentours de 50 %, évidemment, on en est bien loin au Haillan. Le moins qu'on puisse dire, c'est que nous ne sommes pas sous-administrés...*

*Alors pour conclure, on accuse beaucoup le gouvernement en ce moment de maltraiter financièrement le peuple français, et je dois dire qu'il y a chez les gilets jaunes certaines revendications tout à fait légitimes. Mais nous croyons qu'il faudra tout de même un jour se pencher sur les gabegies pécuniaires inouïes des collectivités territoriales. Je vous remercie.*

**Jean-Michel BOUSQUET** : *Concernant la situation des collectivités locales, ce sont des chiffres nationaux, ils sont obligatoires dans le cadre du rapport d'orientation budgétaire et vous nous reprocheriez de ne pas les indiquer.*

*La participation au redressement public des comptes des collectivités, l'augmentation des volumes en ressources humaines, ce n'est pas tout à fait faux, mais quand on regarde la totalité de la perspective, on voit le paysage sous un autre angle.*

*Les transferts de compétence de l'Etat vers les collectivités territoriales ces dernières années ont entraîné de facto des augmentations de volume de personnel très importants. Ce n'est pas tout à fait honnête de calculer à périmètre non constant. Parallèlement le poids des contraintes que l'Etat fait peser sur les collectivités en terme d'obligations règlementaires, en terme de ressources humaines sur l'évolution des cadres, des évolutions de carrière, ce sont des réformes justifiées de l'Etat mais que nous supportons. Ce sont les collectivités qui font à ce jour les plus gros efforts pour le redressement des comptes publics.*

*Concernant l'évolution de la loi de finances 2019, j'assume les propos que j'ai tenu, je pense qu'elle n'est pas favorable aux collectivités territoriales dans leur ensemble. Je reprends l'exemple de la Mairie du Haillan, pour une stabilité annoncée par le gouvernement des*

dotations, les mécanismes de péréquation tels qu'ils sont définis afin de maintenir l'enveloppe constante, nécessite que toutes les collectivités dont le dynamisme de population n'est pas à démontrer, fassent des efforts en réduction des comptes publics. C'est une réduction estimée de 50 000 euros sur notre DGF.

La question des logements : le problème de fond est « où logeons-nous l'ensemble des jeunes et moins jeunes qui souhaitent rester à l'intérieur de la Métropole »? Pour une partie ce sont aussi nos enfants qui souhaitent rester dans le secteur, bénéficiant de la qualité de vie de la commune et prendre soin de leur famille. L'objectif est d'arriver à maîtriser l'évolution de la collectivité et c'est le choix que nous avons fait. Il n'y a pas eu d'augmentation des taux donc ce sont bien les nouveaux Haillanais qui participent au financement des nouveaux services. C'est bien en travaillant sur la solidarité entre les nouveaux Haillanais et les anciens, sans augmenter la pression fiscale au niveau des taux, pour maintenir la qualité du service.

Dernier point sur les effectifs, effectivement c'est + 4, je n'ai pas mentionné les 2,4 équivalent temps plein qui sont partis à la Métropole. Quand nous regardons rien que les créations de classes et l'augmentation des surfaces, l'augmentation en nombre reste excessivement modérée, de l'ordre de 0,02 %. Si le volume des charges de personnel augmente, ce n'est pas parce que nous augmentons de façon pléthorique l'effectif, c'est bien parce que globalement le personnel pèse dans les dépenses publiques et que le choix qui est fait par la municipalité c'est de maintenir la qualité de ce service et la qualité de ce service est assuré par les effectifs de la commune.

**Erika VASQUEZ** : Une nouvelle fois ce débat d'orientation budgétaire est inscrit selon les directives européennes, il est le résultat des contraintes qui nous sont imposées par le Gouvernement ultralibéral du Président des plus riches de la République.

Cette politique conduit notre pays à une fabrique du développement de la pauvreté, de la précarité, du « toujours moins de services publics. »

L'expression du peuple, des plus précaires, ces dernières semaines témoigne d'une prise de conscience que, dans un pays riche comme le nôtre, il est insupportable qu'une minorité de nantis puissent bénéficier de 100 Milliards d'évasion fiscale sans être inquiété.

Il est insupportable que l'on puisse offrir quelques 40 Milliards aux grandes entreprises sans aucun résultat sur l'emploi.

Il est insupportable que l'on puisse supprimer de la rémunération du travail une partie des cotisations chômage, maladie des entreprises aux dépens des prestations redistribuées aux populations qui en ont le plus besoin est une opération sans conséquences positives sur leur pouvoir d'achat.

Il est insupportable que l'on puisse supprimer l'impôt sur la fortune pour les riches et le compenser par des augmentations de la CSG sur les retraités diminuant ainsi leur pouvoir d'achat.

Pour les collectivités locales, ces mêmes contraintes nous conduisent à recevoir de moins en moins de dotations globale de financement de l'Etat (DGF) et pour notre commune, cela se traduit par une baisse de 806 000 € sur 5 années (de 1 008 000 € en 2013 contre 201 430€ en 2018) soit une perte totale cumulée de **2 439 000€**.

Pour 2019, c'est une nouvelle baisse de 50 000€ réduisant cette dotation à environ 150 000€. De la même manière les dotations de la Métropole (CODEV et FIC) sont en diminution (1 934 610€ en 2014 contre 1 425 000€ en 2018).

*Avec ces méthodes, le gouvernement décourage les maires et les élus locaux. Un maire sur deux envisage de ne pas se représenter en 2020. C'est une situation très grave car les élus locaux sont les sentinelles de la démocratie, ceux qui ont un lien le plus direct avec les concitoyens-nes.*

*Ainsi qu'il est souligné dans le rapport du débat d'orientation budgétaire, ces pertes de ressources sont très conséquentes pour une commune de notre taille surtout que contrairement à d'autres collectivités, nous n'avons pas augmenté les taux communaux d'impositions.*

*Pour répondre aux besoins de la population, nous devons poursuivre les investissements nécessaires dans les écoles, le sport, la petite enfance, les voiries, les mises aux normes d'accessibilité des bâtiments publics et des espaces de circulation douces. Cette évolution de la ville nécessite des moyens financiers qu'il nous sera de plus en plus difficile d'obtenir sans augmentation des taux d'imposition. Nous avons de fortes raisons de craindre que la suppression de la taxe d'habitation ne soit pas durablement compensée par l'Etat malgré ses engagements.*

*L'ensemble de ces restrictions budgétaires étranglent, asphyxient, certains services communaux, qui ne peuvent plus ou ne pourront plus répondre aux besoins si nous continuons à réduire les coûts de fonctionnement.*

*C'est le cas pour exemple, du Centre Technique Municipal et en particulier celui des espaces verts pour lequel nous avons demandé une attention toute particulière. Il ne vous aura pas échappé que ce service a perdu 11 % de ses effectifs ces dernières années ce qui provoque des tensions, de l'absentéisme et ne permet plus de répondre avec la meilleure efficacité à l'évolution de notre ville.*

*Pour 2019, compte tenu des investissements de ce mandat, tous utiles et indispensables, il est primordial de réfléchir comment se donner les moyens de répondre aux besoins d'entretien de notre patrimoine public.*

**Monsieur GADIOUX** : *J'ai deux petites remarques sur la note que vous nous avez fait parvenir. Sur le tableau des effectifs que vous avez inséré dans cette note. Aujourd'hui, vous indiquez qu'à janvier 2018, le total des effectifs du Haillan c'est 235 personnes. Or, dans la délibération qui va arriver tout à l'heure, on est à un total, soit de 218 agents soit 182,32. J'aimerais bien avoir l'explication de ce décalage. Soit on va embaucher beaucoup de personnes à la prochaine délibération, soit il y a eu un bug dans le tableau.*

*Deuxième remarque sur les heures supplémentaires. Vous indiquez qu'elles continuent à être maîtrisées. Sur quelle base ? Quelle référence ? Pas d'explications. C'est comme si on disait : « peut-être qu'aujourd'hui il va faire beau ».*

*Troisième remarque : je vous rappelle que le budget de la France est en déficit depuis 44 ans. Depuis 1974, les budgets de l'Etat sont en déficit et il était grand temps de maîtriser ces dépenses de l'Etat. La baisse de la DGF a été instituée sous le Président Hollande, et notamment en 2014 et en 2015 sous les ministres Ayraud et Valls, et notamment en 2015 où il y a eu une baisse de la dotation aux collectivités de 3,7 milliards.*

**Madame le Maire** : *L'outil de suivi du tableau des effectifs n'est pas le même que celui pour le débat d'orientation budgétaire. L'écart peut aussi être justifié parce qu'il y a les titulaires et les remplaçants. Les chiffres que vous avez dans le rapport d'orientation budgétaire concernent les titulaires.*

**Monsieur GADIOUX** : Si je reprends le chiffre fourni à la délibération postérieure, on a bien les titulaires et les agents non titulaires.

**Madame le Maire** : Il faut qu'on regarde au niveau des dates mais je ne pense pas qu'il y ait une erreur.

**Monsieur BOUSQUET** : Je vous communiquerai l'explication précise entre les deux tableaux bien évidemment il n'y a pas de soucis. Concernant le volume d'heures supplémentaires, oui il est maîtrisé, le volume exact, je vous le donnerai au prochain conseil, je ne l'ai pas en tête, mais en volume financier, il reste stable.

**Madame le Maire** : Quelques éléments de réponse pour compléter ce qu'a pu dire Jean-Michel BOUSQUET. D'abord Monsieur FOURCAUD, concernant les chiffres que vous trouvez inutiles, ce sont des chiffres qui sont obligatoires, la loi nous oblige à les mettre dans le rapport d'orientation budgétaire, nous n'avons donc pas le choix.

Jean-Michel BOUSQUET vous a répondu sur les 40 % d'augmentation de personnel sur les collectivités territoriales, effectivement, on transfère les compétences, on transfère les personnels et après on s'étonne qu'il y ait une augmentation des personnels. Moi je ne sais pas comment faire de manière différente. Le choix qui a toujours été fait au Haillan et je m'en réjouis, c'est que nous faisons beaucoup de choses en régie contrairement à d'autres collectivités qui affichent des taux beaucoup plus enviables de 50 % au niveau du 012 mais ils font des prestations à l'extérieur. L'un dans l'autre, la dépense est faite. Qu'elle soit sur le 012 ou le 011, la même somme doit se retrouver d'un côté ou de l'autre. Faire systématiquement appel à des entreprises, ce n'est pas la panacée, souvent il y a des problèmes de délais, des malfaçons. Parfois c'est pertinent, parfois ça ne l'est pas. Je pense que pour rendre un service qui doit être un service public, il faut que ce soit fait par un service public.

Autre information : on nous vend une DGF globalement stable, mais pour Le Haillan c'est quand même dramatique. Quand vous aviez une DGF d'1 million et que vous vous retrouvez avec 200 000 euros, Madame VASQUEZ a raison, en cumulé depuis 2014, la Ville a perdu l'équivalent d'un magnifique gymnase ou d'une école, 2,4 millions d'euros de dotations.

Avec une population qui augmente, qui a des exigences de plus en plus fortes, on nous demande avec 2,4 millions de moins de rendre le même service ! Et ce n'est pas fini car l'année prochaine, nous allons descendre à 150 000 euros. Et malgré tout cela on continue à investir. Il y a des communes voisines qui sont dans des situations bien moins enviables que la nôtre. Il y a un chiffre que vous n'avez pas cité, c'est l'endettement par habitant. La moyenne de la strate est à 895 euros par habitant. Nous sommes à 578 euros. C'est quand même plutôt de la bonne gestion.

Vous nous reprochez d'avoir des recettes qui augmentent. Vous n'allez pas nous reprocher d'être « sexy » quand même ! On attire de la population, des jeunes familles. Hier le Vice-Président de la CAF, lors de l'inauguration de la Maison de la Petite enfance se réjouissait qu'il y ait des communes qui continuent à investir dans le domaine de la petite enfance avec des taux de couverture des besoins qui explosent tous les compteurs. C'est ça, une vraie politique de gauche que nous défendons : offrir du service aux jeunes familles, ce sont eux l'avenir.

Nos recettes sont aussi très dynamiques grâce au développement économique. Heureusement que nous avons le site des 5 Chemins, heureusement que nous avons l'ex-site de Thalès qui va être reconstruit. Ca va générer à terme 500 000 euros de recettes. Il faut qu'on aille chercher l'argent là où il est. Oui on met le paquet là-dessus et vous ne pouvez pas nous dire qu'il y a de la gabegie financière ! Je ne peux pas entendre cela, c'est scandaleux ! Où voyez-vous du

*luxe dans cette Ville ? Où voyez-vous du luxe dans les services ? Où voyez-vous du luxe dans tout ce qu'on a construit ? Qu'est-ce qui est superflu au Haillan ?*

*Tous les ans, vous dites la même chose mais jamais vous ne dites ce que vous supprimeriez... Quels sont les agents dont il faut que je me débarrasse ? Les agents de la petite enfance ? Les policiers municipaux ? Les dames qui servent les enfants à la cantine ? Les animateurs ? qui j'enlève ? Les personnes à la RH, les personnes à l'urbanisme ? Non, moi je vous le dis ce n'est pas possible ! Donc si vous me dites que je dépense de l'argent inutilement, j'aimerais bien que vous me disiez à quel endroit. Aujourd'hui, au niveau du Haillan on ne dépense rien d'inutile. Non seulement on ne dépense rien d'inutile mais on se casse la tête pour aller chercher l'argent là où il est, aussi bien sur les financements, par exemple à la CAF, que sur les budgets d'investissements.*

*Et je trouve scandaleux que vous puissiez nous reprocher notre bonne gestion, alors que tous les élus, et tous les services ici font des efforts constants. Autre élément, la taxe d'habitation, votée par vos amis du gouvernement, la suppression de la taxe d'habitation, on a les perspectives en 2020, on nous a dit qu'on allait nous la compenser à l'euro près, après on ne sait pas ce qu'il va se passer.*

*Je vous rappelle que tous les ans quasiment, depuis le début du mandat, votre petite musique, ça a été de nous dire : « Vu les finances saines de la commune, que n'avez-vous baissé les impôts ? » Heureusement que l'on ne vous a pas écouté, parce que comme la base c'est 2017, si on avait baissé les impôts à ce moment-là, la compensation de l'Etat serait moindre aujourd'hui.*

**Monsieur CHAIGNE** : *Vous avez parlé de l'endettement par habitant, vous ne nous avez pas parlé du montant de l'imposition par habitant où on est largement au-dessus de la strate.*

*Autre point, vous faites une fixation sur la DGF, je suis d'accord, elle a beaucoup baissé, mais quand même, quand je vois que les dotations et participations ne font qu'augmenter, la DGF, elle est bien compensée ?*

**Madame le Maire** : *Non. Avec la DGF, on perd 5,7 % de notre budget. Je vous mets au défi de dépenser la même chose avec 5,7 % de moins. On peut dire que c'est compensé en partie par la CAF, la mobilisation des élus et des services pour aller chercher des financements.*

*La situation n'est pas catastrophique, mais nous sommes inquiets. Les perspectives s'arrêtent en 2020.*

*Dernière chose: vous avez parlé de l'AMF tout à l'heure, je ne sais pas si vous avez vu l'ambiance au congrès des Maires de France mais il y a un front uni de la droite et de la gauche pour dire que les mesures gouvernementales sont une véritable catastrophe. C'est quand même suffisamment rare pour mériter d'être souligné.*

**Monsieur GADIOUX** : *Je mets le doigt sur une différence d'appréciation entre vous, élus de la majorité : Madame VASQUEZ se plaint des grands groupes qui ont pleins de cadeaux fiscaux, et vous Madame le Maire vous vous réjouissez de la présence de ces grands groupes et des rentrées fiscales très intéressantes...*

**Madame le Maire** : *Exactement, parce qu'ils construisent des mètres carrés et que cela rapporte des recettes fiscales...*

**Monsieur BOUSQUET** : *Il ne faut pas confondre l'activité économique que nous soutenons fermement avec la réalité de la gestion ultra capitaliste de certains grands groupes.*

107/18	APPEL A PROJETS « COLLEGES NUMERIQUES ET INNOVATION PEDAGOGIQUE » – CONVENTION - AUTORISATION
--------	--

**Rapporteur : Carole GUERE**

**VOTE : Unanimité**

**Monsieur CHAIGNE** : Madame le Maire, juste une question :

- Combien y a-t-il d'élèves maximum par classe ?

**Madame GUERE** : Pour les maternelles, on est autour de 25 élèves par classe, et pour les primaires aux alentours de 26,7.

**Monsieur CHAIGNE** : Comme il y aura 30 tablettes par école, c'était pour savoir si tous les élèves disposeront d'une tablette.

**Madame le Maire** : Les tablettes ne sont pas utilisées en permanence par tous les élèves, elles circulent de classe en classe et l'enseignant fait travailler en général les élèves par demi-groupe ou à deux par tablette. Cela fait partie de la pédagogie.

**Madame GUERE** : Ce que nous proposons va dans le sens de ce que les enseignants nous ont demandé

108/18	MAISON D'URGENCE A OSSATURE BOIS – CONVENTION AVEC LE CCAS
--------	---

**Rapporteur : Philippe ROUZE**

**VOTE : Unanimité**

**Madame le Maire** : Il s'agit d'un chalet qui était sur un terrain de la Ville. Tout a été porté par la Ville mais comme c'est le CCAS qui est amené à gérer au quotidien le fonctionnement, on doit passer une convention avec le CCAS pour déléguer cette gestion

**Monsieur CHAIGNE** : Qu'est ce qui justifie la date du 24 juin 2021 comme fin de la convention ?

L'indemnité d'occupation de 7 € par jour concerne-t-elle aussi bien les adultes que les enfants et également les bébés ?

**Monsieur ROUZE** : En fait, c'est 7 euros par ménage

**Monsieur CHAIGNE** : C'est assez mal rédigé dans la convention, il faudrait le préciser

**Monsieur ROUZE** : Nous y veillerons Monsieur CHAIGNE

**Madame le Maire** : Comme nous avons signé une convention avec Emmaüs qui prend fin à la date du 24 juin 2021, nous avons calé les deux conventions à la même date.

109/18	VERSEMENT D'UNE INDEMNITE DE CONSEIL A L'AGENT COMPTABLE MUNICIPAL – EXERCICE 2018
--------	--

**Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET**

**VOTE : Unanimité**

***Madame le Maire :** Lorsque que la trésorerie avait été transférée de Saint Médard à Blanquefort, il y avait un effectif de 13 personnes, aujourd'hui ils ne sont plus que la moitié alors que la population et les bordereaux à traiter augmentent de manière significative. Conséquence, certaines entreprises nous ont signifié qu'elles ne souhaitent plus postuler sur un certain nombre de marchés de travaux parce qu'elles n'étaient pas payées dans les délais. Voilà un exemple très concret de la disparition des services publics.*

110/18	BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - EXERCICE 2018 DECISION MODIFICATIVE N°1
--------	--

**Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET**

**VOTE : Majorité Municipale : 22 voix POUR**

*M. Dautry 1 abstention*

*Mme Meertens 1 voix POUR*

*Le Haillan mérite un vrai changement : 5 abstentions*

111/18	MODIFICATION ET ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
--------	--

**Rapporteur : Daniel DUCLOS**

**VOTE : Majorité Municipale : 22 voix POUR**

*M. Dautry 1 voix CONTRE*

*Mme Meertens 1 voix POUR*

*Le Haillan mérite un vrai changement : 5 voix CONTRE*

***Monsieur CHAIGNE :** Madame le Maire, quand je compare les tableaux « annexe IV état du personnel » MAJ pour le conseil municipal du 26/09/2018 et celui MAJ pour le CM du 21/11/2018 (dans les colonnes emplois budgétaires avec le renvoi 3 : « emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante ») et qu'il n'y a pas eu d'autre conseil entre les deux, les seules modifications que je dois trouver sont bien celles votées aujourd'hui ?*

*Aujourd'hui, vous proposez la création d'un poste de technicien territorial à temps complet. Ce poste apparait bien dans le tableau car les emplois permanents à temps complet de technicien territorial passent de 1 à 2 mais le total général passe lui de 217,37 à 218 et le total des emplois permanents à temps non complet passe de 7,22 à 5,01.*

*Où sont les délibérations qui :*

- *Supprime le collaborateur de cabinet*
- *Crée un rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe*
- *Supprime un rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe*
- *Supprime un agent de maîtrise*
- *Modifie le nombre d'adjoints technique à temps complet pour passer de 35,37 à 36 et à temps non complet de 2,63 à 1,42.*
- *Supprime l'infirmière territoriale*
- *Crée un adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe.*



**Madame le Maire** : Ce que je vous propose c'est que vous me fassiez un petit courrier avec la liste et on vous répondra car je n'ai pas les chiffres sous les yeux.

**Monsieur CHAIGNE** : Vos tableaux sont incompréhensibles...

**Madame le Maire** : Faites-moi une liste avec les incohérences que vous relevez, et on vous donnera les explications.

112/18	DEROGATIONS AU PRINCIPE DU REPOS DOMINICAL RELEVANT DE L'AUTORISATION DU MAIRE AU TITRE DE L'ANNEE 2019 - AVIS
--------	--

**Rapporteur** : Anne GOURVENNEC

**VOTE** : Majorité Municipale : 20 voix **POUR** et 2 abstentions (M. ROUZE et Mme SARLANDIE)

M. Dautry et Mme Meertens : 2 voix **POUR**

Le Haillan mérite un vrai changement : 5 voix **POUR**

113/18	MODALITES DE CO-FINANCEMENT D'UN MANEGE DANS LE CADRE DU MARCHÉ DE NOEL 2018 AVEC LES COMMERCANTS DE LA VILLE – TARIFICATION ET CONVENTION
--------	--

**Rapporteur** : Anne GOURVENNEC

**VOTE** : Unanimité

**Madame le Maire** : Nous vous donnons rendez-vous au prochain conseil, le 19 décembre pour voter le budget. Bonne soirée.